

Code CED	Origine	Dénomination	Coût proposé en € (HT)
01 03 07*	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX	Autres déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	<b>192 (HT)</b>
01 04 07*	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX	Déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères	<b>275 (HT)</b>
03 01 01	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Déchets d'écorce et de liège	<b>83,5 (HT)</b>
03 01 05	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04	<b>83,5 (HT)</b>
03 03 01	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Déchets d'écorce et de bois	<b>83,5 (HT)</b>
03 03 07	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Refus séparés mécaniquement provenant du recyclage de déchets de papier et de carton	<b>108,5 (HT)</b>
04 02 99	DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE	Déchets non spécifiés ailleurs	<b>142 (HT)</b>
05 01 07*	DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON	Goudrons acides	<b>1000 (HT)</b>
06 01 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Acide sulfurique et acide sulfureux	<b>542 (HT)</b>
06 01 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Acide chlorhydrique	<b>552 (HT)</b>
06 01 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Acide phosphorique et acide phosphoreux	<b>542 (HT)</b>
06 01 99	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets non spécifiés ailleurs	<b>163,5 (HT)</b>
06 02 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Hydroxyde de calcium	<b>625 (HT)</b>

06 02 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Hydroxyde d'ammonium	<b>625 (HT)</b>
06 02 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium	<b>625 (HT)</b>
06 02 99	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets non spécifiés ailleurs	<b>142 (HT)</b>
06 03 11*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Sels solides et solutions contenant des cyanures	<b>375 (HT)</b>
06 03 14	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13	<b>375 (HT)</b>
06 03 15*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Oxydes métalliques contenant des métaux lourds	<b>125 (HT)</b>
06 04 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets contenant de l'arsenic	<b>200 (HT)</b>
06 05 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	<b>317 (HT)</b>
06 05 03	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 06 05 02	<b>317 (HT)</b>
06 07 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets de charbon actif utilisé pour la production du chlore	<b>333,5 (HT)</b>
06 13 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Charbon actif usé (sauf rubrique 06 07 02)	<b>333,5 (HT)</b>
06 13 03	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Noir de carbone	<b>862,5 (HT)</b>
07 01 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	<b>100 (HT)</b>
07 01 07*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	<b>908,5 (HT)</b>
07 01 09*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	<b>750 (HT)</b>
07 01 10*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés	<b>321 (HT)</b>
07 01 11*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	<b>317 (HT)</b>
07 01 99	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Déchets non spécifiés ailleurs	<b>142 (HT)</b>
07 02 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	<b>100 (HT)</b>

07 02 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	<b>750 (HT)</b>
07 02 08*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	autres résidus de réaction et résidus de distillation	<b>320,85 (HT)</b>
07 02 12	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11	<b>264,2 (HT)</b>
07 02 13	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Déchets plastiques	<b>166,67 (HT)</b>
07 03 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	<b>100 (HT)</b>
07 04 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	<b>100 (HT)</b>
07 04 13*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Déchets solides contenant des substances dangereuses	<b>320,85 (HT)</b>
07 05 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	<b>750 (HT)</b>
07 05 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	<b>100 (HT)</b>
07 05 07*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	<b>750 (HT)</b>
07 06 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	<b>84 (HT)</b>
07 06 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	<b>750 (HT)</b>
07 07 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	<b>100 (HT)</b>
07 07 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogènes	<b>750 (HT)</b>
07 07 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	<b>100 (HT)</b>
07 07 09*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogènes	<b>750 (HT)</b>
07 07 10*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés	<b>320,85 (HT)</b>
08 01 11*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>

08 01 12	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	<b>483,5 (HT)</b>
08 01 13*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 01 14	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13	<b>403,5 (HT)</b>
08 01 15*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 01 17*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 01 19*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 03 12*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets d'encre contenant des substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 03 14*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues d'encre contenant des substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>

08 03 18	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	<b>483,5 (HT)</b>
08 03 19*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Huiles dispersées	<b>233,5 (HT)</b>
08 04 09*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 04 11*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
08 04 13*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>
09 01 06*	DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE	Déchets contenant de l'argent provenant du traitement in situ des déchets photographiques	<b>325 (HT)</b>
10 01 01	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10 01 04)	<b>83,5 (HT)</b>
10 01 05	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets solides de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée	<b>108,5 (HT)</b>
10 01 14*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses	<b>108,5 (HT)</b>

10 01 15	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération autres que ceux visés à la rubrique 10 01 14	<b>83,5 (HT)</b>
10 01 17	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Cendres volantes provenant de la coïncinération autres que celles visées à la rubrique 10 01 16	<b>75 (HT)</b>
10 01 20*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	<b>166,67 (HT)</b>
10 02 02	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Laitiers non traités	<b>70,85(HT)</b>
10 02 11*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.	<b>158,5 (HT)</b>
10 02 14	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 13	<b>10 (HT)</b>
10 03 08*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Scories salées de production secondaire	<b>108,5 (HT)</b>
10 03 15*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses	<b>109,2 (HT)</b>
10 03 27*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	<b>208,5 (HT)</b>
10 04 05*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Autres fines et poussières	<b>250 (HT)</b>
10 06 02	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire	<b>208,5 (HT)</b>
10 06 03*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Poussières de filtration des fumées	<b>250 (HT)</b>
10 09 08	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 07	<b>104,2 (HT)</b>
10 09 09*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	<b>250 (HT)</b>
10 10 09*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	<b>250 (HT)</b>

10 10 11*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Autres fines contenant des substances dangereuses	<b>150 (HT)</b>
10 11 05	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Fines et poussières	<b>166,67 (HT)</b>
10 11 15*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	<b>200 (HT)</b>
10 11 17*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	<b>166,67 (HT)</b>
11 01 05*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Acides de décapage	<b>542 (HT)</b>
11 01 07*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Bases de décapage	<b>625 (HT)</b>
11 01 08*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues de phosphatation	<b>350 (HT)</b>
11 01 09*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses	<b>350 (HT)</b>
11 01 10	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09	<b>94 (HT)</b>
11 02 02*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues provenant de l'hydrométallurgie de zinc (y compris jarosite et goethite)	<b>166,67 (HT)</b>

11 05 04*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Flux utilisé	<b>237,5 (HT)</b>
12 01 04	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Fines et poussières de métaux non ferreux	<b>166,67 (HT)</b>
12 01 09*	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes	<b>317 (HT)</b>
12 01 14*	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Boues d'usinage contenant des substances dangereuses	<b>166,67 (HT)</b>
12 01 15	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14	<b>195 (HT)</b>
12 01 18*	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures	<b>166,67 (HT)</b>
13 01 01*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Huiles hydrauliques contenant des PCB (1)	<b>266,67 (HT)</b>
13 02 08*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	<b>308,5 (HT)</b>
13 04 03*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation	<b>429,2 (HT)</b>
13 05 02*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Boues provenant de séparateurs eau/ hydrocarbures	<b>317 (HT)</b>



13 05 06*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	<b>429,2 (HT)</b>
13 05 08*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs	<b>317 (HT)</b>
13 08 02*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Autres émulsions	<b>317 (HT)</b>
14 06 02*	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)	Autres solvants et mélanges de solvants halogènes	<b>750 (HT)</b>
14 06 03*	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)	Autres solvants et mélanges de solvants	<b>250 (HT)</b>
14 06 04*	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogènes	<b>166,67 (HT)</b>
15 01 01	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages en papier/ carton	<b>83,5 (HT)</b>
15 01 02	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages en matières plastiques	<b>166,67 (HT)</b>
15 01 03	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages en bois	<b>83,5 (HT)</b>
15 01 10*	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	<b>417 (HT)</b>

15 01 11*	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides	<b>984 (HT)</b>
15 02 02*	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	<b>417 (HT)</b>
16 01 03	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Pneus hors d'usage	<b>12,5 (HT)</b>
16 01 07*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Filtres à huile	<b>150 (HT)</b>
16 01 12	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Patins de freins autres que ceux visés à la rubrique 16 01 11	<b>5(HT)</b>
16 01 14*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Antigels contenant des substances dangereuses	<b>245,85 (HT)</b>
16 02 11*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC	<b>217(HT)</b>
16 02 13*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Equipements mis au rebut contenant des composants dangereux (2) autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12	<b>75 PAM / 217 autres (HT)</b>
16 02 15*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut	<b>110 (cartes électroniques) (HT)</b>
16 02 16	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	<b>95 (plastiques frigo) (HT)</b>
16 03 03*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses	<b>1475 (HT)</b>
16 03 04	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03	<b>74,15(HT)</b>
16 03 05*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses	<b>484 (HT)</b>

16 05 06*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	<b>2250 (HT)</b>
16 05 09	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06,16 05 07 ou 16 05 08	<b>99,72(HT)</b>
16 06 01*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Accumulateurs au plomb	<b>250 (HT)</b>
16 06 06*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Electrolytes de piles et accumulateurs collectés séparément	<b>562,5 (HT)</b>
16 07 08*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets contenant des hydrocarbures	<b>317 (HT)</b>
16 07 09*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets contenant d'autres substances dangereuses	<b>84 (HT)</b>
16 08 01*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07)	<b>83,85 (HT)</b>
16 08 02*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition (3) dangereux	<b>83,5 (HT)</b>
16 10 02	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01	<b>100 (HT)</b>
17 01 02	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Briques	<b>70,85 (HT)</b>
17 01 06*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	<b>70(HT)</b>
17 02 01	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Bois	<b>83,5 (HT)</b>
17 02 03	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matières plastiques	<b>166,67 (HT)</b>
17 03 01*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Mélanges bitumineux contenant du goudron	<b>100 (HT)</b>

17 03 02	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01	<b>8,5 (HT)</b>
17 05 04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	<b>33,5 (HT)</b>
17 06 01*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	<b>41,67 (HT)</b>
17 06 04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03	<b>175 (HT)</b>
17 06 05*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matériaux de construction contenant de l'amiante	<b>41,67 (HT)</b>
17 09 04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03	<b>83,5 (HT)</b>
18 01 03*	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	<b>241,67 (HT)</b>
18 01 08*	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	<b>241,67 (HT)</b>
18 01 09	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 01 08	<b>408,5(HT)</b>
18 01 10*	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Déchets d'amalgame dentaire	<b>8000 (HT)</b>
19 01 07*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	<b>141,67 (HT)</b>

19 01 10*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées	<b>333,5 (HT)</b>
19 01 11*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Mâchefers contenant des substances dangereuses	<b>108,5 (HT)</b>
19 01 12	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Mâchefers autres que ceux visés à la rubrique 19 01 11	<b>83,5 (HT)</b>
19 01 13*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Cendres volantes contenant des substances dangereuses	<b>141,67 (HT)</b>
19 01 14	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Cendres volantes autres que celles visées à la rubrique 19 01 13	<b>75 (HT)</b>
19 01 15*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Cendres sous chaudière contenant des substances dangereuses	<b>141,67 (HT)</b>
19 01 99	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets non spécifiés ailleurs	<b>95,85 (HT)</b>
19 02 06	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant des traitements physico-chimiques autres que celles visées à la rubrique 19 02 05	<b>158,5 (HT)</b>

19 02 07*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation	<b>429,2 (HT)</b>
19 02 09*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses	<b>180 (HT)</b>
19 02 11*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres déchets contenant des substances dangereuses	<b>108,5 (HT)</b>
19 07 03	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Lixiviats de décharges autres que ceux visés à la rubrique 19 07 02	<b>100 (HT)</b>
19 08 12	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11	<b>264,2 (HT)</b>
19 08 13*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles	<b>317 (HT)</b>
19 08 14	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles divisées à la rubrique 19 08 13	<b>264,2 (HT)</b>
19 09 04	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Charbon actif utilisé	<b>333,5 (HT)</b>

19 10 04	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Fraction légère des résidus de broyage et poussières autres que celle visée à la rubrique 19 10 03	<b>166,67 (HT)</b>
19 10 05*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres fractions contenant des substances dangereuses	<b>233,78(HT)</b>
19 10 06	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres fractions autres que celles visées à la rubrique 19 10 05	<b>79,2 (HT)</b>
19 11 03*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets liquides aqueux	<b>317 (HT)</b>
19 12 01	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Papier et carton	<b>83,85 (HT)</b>
19 12 03	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Métaux non ferreux	<b>70,85 (HT)</b>
19 12 04	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Matières plastiques et caoutchouc	<b>166,67 (HT)</b>
19 12 06*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Bois contenant des substances dangereuses	<b>191,67 (HT)</b>

19 12 07	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06	<b>83,5 (HT)</b>
19 12 11*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses	<b>180(HT)</b>
19 12 12	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11	<b>75 (HT)</b>
19 13 01*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses	<b>225 (HT)</b>
19 13 02	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets solides provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 01	<b>39,5 (HT)</b>
19 13 03*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses	<b>166,67 (HT)</b>
20 01 13*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Solvants	<b>12,5 (HT)</b>
20 01 14*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Acides	<b>708,5 (HT)</b>



20 01 15*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Déchets basiques	<b>708,5 (HT)</b>
20 01 17*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Produits chimiques de la photographie	<b>1066,67 (HT)</b>
20 01 23*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones	<b>500 (HT)</b>
20 01 35*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Equipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	<b>75 PAM / 217 autres (HT)</b>
20 01 37*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Bois contenant des substances dangereuses	<b>191,67 (HT)</b>
20 01 38	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	<b>83,5 (HT)</b>
20 01 99	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Autres fractions non spécifiées ailleurs	<b>135 (HT)</b>
20 03 01	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Déchets municipaux en mélange	<b>87,5 (HT)</b>